



## Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 19 janvier 2024

Convocations adressées le 12/01/2024.

### Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du CA du 13 décembre 2023
3. Situation d'un.e résident.e - Résidence La Marraine
4. Questions diverses

Présents : Éric DA CUNHA - Danielle CHARPENTIER - Dominique CHRÉTIEN - Nicole ENGEL –  
Martine LACRESSE – David LOMBARD - - Brigitte RICCI – Jennifer VERNEAU

Excusés : Christian HAZOTTE, procuration donnée à M. LOMBARD  
Pascale PEREIRA, procuration donnée à Mme CHARPENTIER  
Guylaine TROUVÉ-VALLÉE, procuration donnée à M. CHRÉTIEN

A été nommée secrétaire : Amandine LAMOTTE, directrice du CCAS

Monsieur DA CUNHA, Président du CCAS, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 14h30. Le quorum est atteint.

### **Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

M. le Président demande s'il y a des observations quant à l'ordre du jour du conseil d'administration.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **Point 2 : Approbation du procès-verbal du CA du 13 décembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou corrections à apporter.

M. CHRÉTIEN fait remarquer une erreur de M. en lieu et place de Mme. La correction sera apportée.

Le procès-verbal du CA du 13 décembre 2023 est adopté.

### **Point 3 : Situation d'un.e résident.e - Résidence La Marraine**

Ce point n'appelle pas de vote. M. le Président, en accord avec les administrateurs, souhaite que ce point ne soit pas détaillé afin de préserver l'anonymat de la personne concernée.

Une présentation est effectuée par Mme LAMOTTE. Elle retrace les événements qui amènent aujourd'hui à questionner l'accueil de cette personne au sein de la résidence. Une réunion a permis d'envisager des perspectives. Les administrateurs s'accordent qu'un courrier de M. le Président afin de confirmer ses perspectives aux personnes concernées serait bienvenue. M. le Président énonce à voix haute le courrier.

M. le Président informe qu'il transmettra les suites données à cette situation aux administrateurs lors du prochain conseil d'administration.

### **Point 4 : Questions diverses**

M. le Président invite les administrateurs à prendre la parole.

M. CHRÉTIEN souhaite évoquer le manque de satisfaction quant aux chocolats lors du repas des aînés et demande les suites données. Mme VERNEAU explique que le prestataire a été informé.

Mme VERNEAU propose d'offrir autre chose aux aînés. Ces derniers ont souvent des problèmes de santé et les chocolats ne semblent pas être judicieux. Plusieurs idées sont évoquées par les administrateurs.

M. LOMBARD évoque l'idée d'un repas pour les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire (relais banque alimentaire). Il souligne qu'un repas de la Saint Sylvestre a été annoncé dans le LDN Mag.

M. LOMBARD propose que les bénéficiaires de l'aide alimentaire soient invités au repas des aînés afin d'éviter les coûts de deux repas.

M. le Président précise qu'un seul public doit être ciblé lors de l'événement. L'organisateur du repas de la Saint Sylvestre n'est pas encore défini.

Mme VERNEAU avait compris que le repas consistait à mettre en lien autour d'un moment festif les bénéficiaires, après la distribution des colis alimentaire.

M. le Président se demande si, en termes de protection de données, le CCAS peut se permettre un ciblage des personnes les plus en difficultés de la commune. Mme VERNEAU juge cela discriminatoire. Mme CHARPENTIER complète que cela paraît difficile à faire.

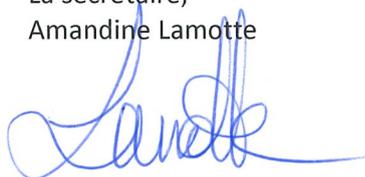
M. le Président explique que l'objectif du repas de la Saint Sylvestre est de proposer une soirée aux personnes seules ce jour-là avec une formule payante. M. LOMBARD demande si les personnes dites démunies ne pourraient pas y être invitées. M. le Président répond que les personnes dont il est question ne sont pas forcément seules. Il rappelle l'objectif du repas de la Saint Sylvestre est rompre la solitude.

M. LOMBARD précise que les personnes qui ont peu de moyens financiers n'ont pas un repas festif comme il pourrait l'avoir lors d'un repas de la Saint Sylvestre proposé par la commune.

M. le Président souligne qu'il s'agit de deux objectifs différents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance du conseil d'administration levée à 15h15.

La secrétaire,  
Amandine Lamotte



Le Président,  
Eric Da Cunha

